

Révision PLU



Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvée en conseil municipal le 29 janvier 2019.

Cette révision a été l'occasion d'étudier l'organisation et le fonctionnement de la commune puis de s'interroger sur l'encadrement du développement pour le futur.

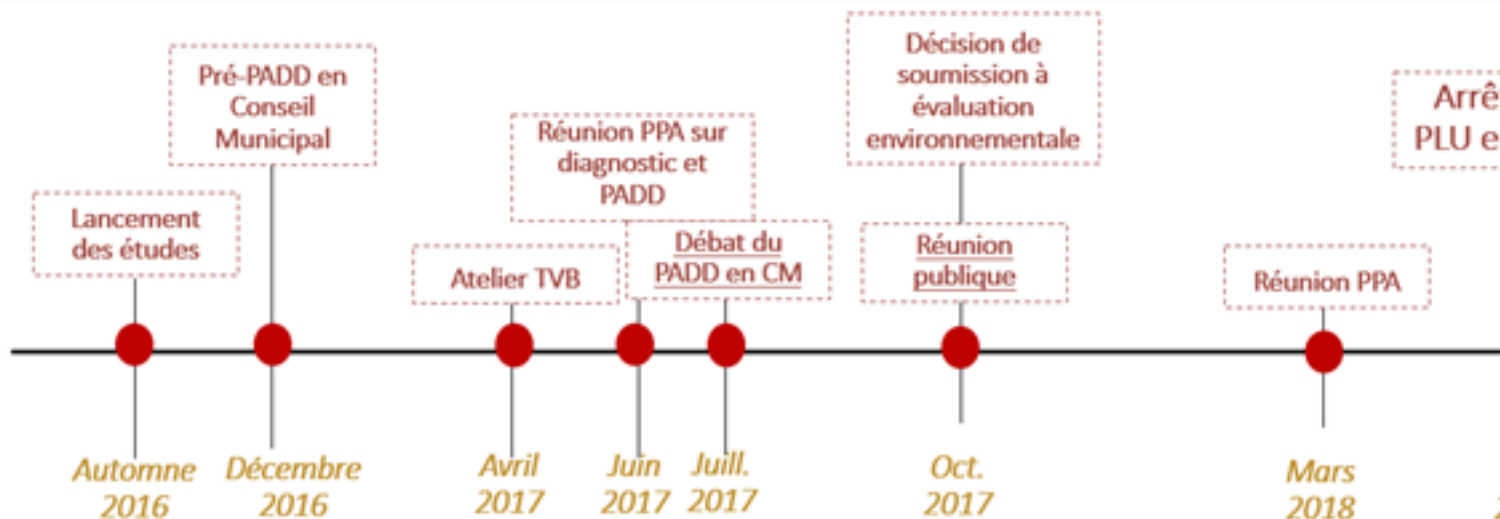
Des objectifs ont été définis dans le PADD et sont traduits règlementairement dans les pièces techniques du PLU.

La localisation et la densité des permis de construire délivrés pour de l'habitat ont par exemple été étudiées afin de poursuivre l'urbanisation en cohérence avec ce qui s'était produit au cours des dix dernières années.

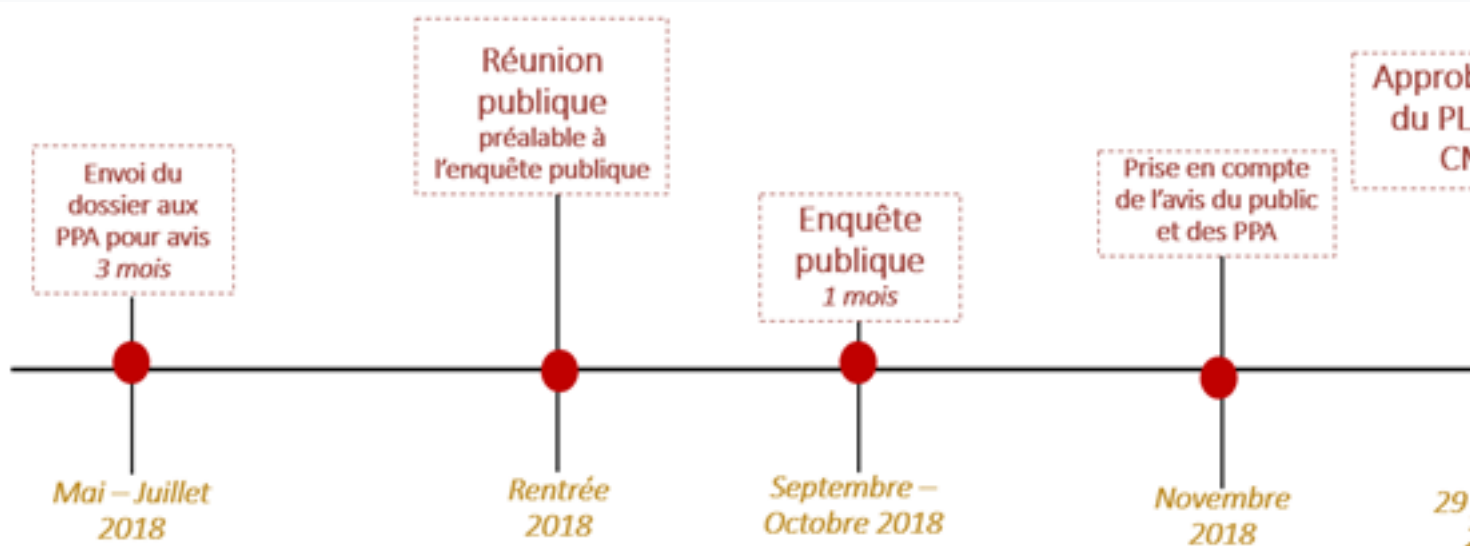
Les enjeux environnementaux ont également été étudiés, afin de définir la trame verte et bleue communale et de la préserver, dans un objectif de conserver le cadre de vie et les dynamiques écologiques de la commune. De nombreux autres aspects ont été pris en compte : économie présente sur la commune, architecture locale, activité agricoles, risques naturelles...

Ils ont été intégrés tout au long de la démarche de révision du PLU.

Voici les différentes étapes



PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
TVB : trame verte et bleue (corridors écologiques...)
PPA : Personnes publiques associées (état, région, département, chambres consulaires...)
CM : Conseil municipal



PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PPA : Personnes publiques associées (état, région, département, chambres consulaires...)
CM : Conseil municipal

Zoom sur l'enquête publique

L'enquête publique du PLU s'est déroulée du 1er octobre 2018 à 15h00 jusqu'au 31 octobre 2018 à 18h00.

Vous trouverez ci dessous le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions.